



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-118

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-08-07-040 - Annexe V.1 (partie 2) à l'arrêté n° 1934/2020 du 7 août 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, concernant l'autoroute A79 : concession de la RCEA entre Sazeret (03) et Digoin (71) (34 pages)

Page 3

03-2020-08-07-041 - Annexe VI.1 à VI.3 à l'arrêté n° 1934/2020 du 7 août 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, concernant l'autoroute A79 : concession de la RCEA entre Sazeret (03) et Digoin (71) (3 pages)

Page 38

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-08-07-040

Annexe V.1 (partie 2) à l'arrêté n° 1934/2020 du 7 août 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, concernant l'autoroute A79 : concession de la RCEA entre Sazeret (03) et Digoin (71)

Annexe 1 – Coupes des sondages réalisés dans le secteur

HYDROGEOTECHNIQUE

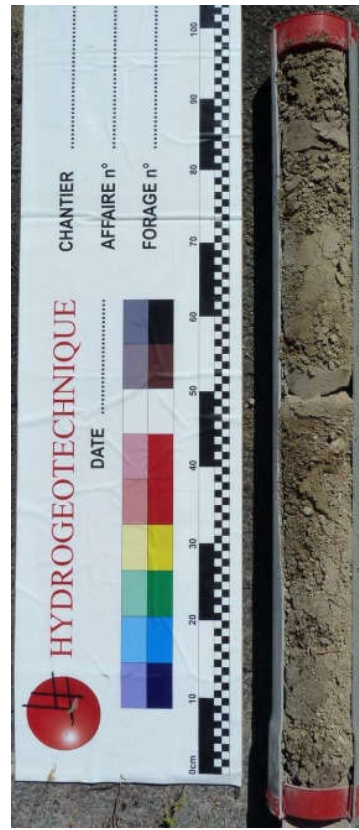
EIFFAGE
RCEA / LO CSC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté

2-SC-S1



Gaine : de 0.0 1.0m



Gaine : de 1.0 2.0m

HYDROGEOTECHNIQUE

EIFFAGE
RCEA / LOT CSC
Tronçon : T2 - PK (m) : - Ouvrage : so
Date : 29/04/2020


N° dossier : C.19.18091
Cote NGF : 214.91
Machine : H750
Profondeur : 0.00 - 15.00 m
X : 724865.34
Y : 6598702.59

EXGTE 3.27/ILB2EPF50FR

Sondage carotté : 2-SC-S1

Lithologie	Outill	Tubage	Niveau d'eau	Equipement	Echantillon	% Recup	RQD	Classes ARTES			
Sables propres bruns à racines/radicelles à quelques petits galets	Carrotier rotopercussion Ø116mm	Tubage Ø120/140mm	Néant - Forage à l'eau	Néant		%	%				
Sables propres marron à graviers et quelques galets									1	79	0
Sables légèrement limoneux marron-brun micacés à graviers et galets (diam. 35mm) et un niveau induré entre 1.45 et 1.55m									2	90	0
Sables propres moyens à graviers									3	91	0
Niveau sablo-limoneux marron									3	91	0
Sables moyens à grossiers marron à graviers, quelques petits galets (diam. 20mm) et un niveau induré entre 2.50 et 2.55m									4	95	0
Sables légèrement limoneux marron micacés à graviers									4	95	0
Sables moyens propres marron à nombreux graviers									5	94	0
Sables moyens légèrement limoneux marron à graviers									5	94	0
Sables et graviers limoneux marron +/- indurés									6	94	0
Sables et graviers propres marron									6	94	0
Argiles marseuses gris-bleu-vert foncé									7	95	0
Sables et graviers propres marron									7	95	0
Argiles (marseuse ?) vert-gris foncé à veine sableuse noire humide entre 6.60 et 6.62 m									8	60	0
Niveau de sables fins +/- limoneux bruns à radicelles									8	60	0
Argiles (marseuse?) vert-gris foncé à niveau induré entre 7.60 et 7.64m	10	85	0								
	11	11	0								
	12	96	0								
	13	45	0								
Argiles vert-gris foncé humides, plastiques, à galets (diam. 50mm)	14	97	29								
Marnes argileuses vert-gris foncé +/- indurées	15	97	29								
	15	15									

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté




Gaine : de 2.0 3.0m



Gaine : de 3.0 4.0m



Gaine : de 4.0 5.0m

	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté



Gaine : de 5.0 6.0m



Gaine : de 6.0 7.5m

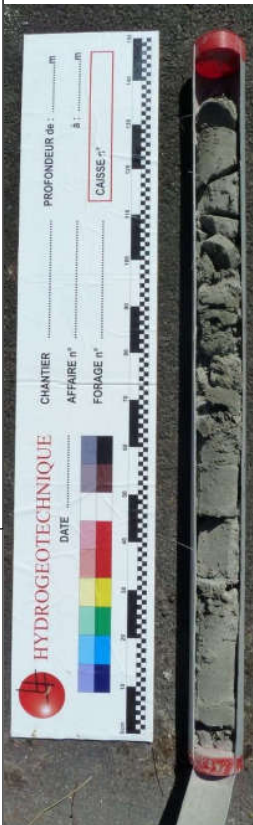


Gaine : de 7.5 9.0m

HYDROGEOTECHNIQUE

EIFFAGE
RCEA / LO CSC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté



Gaine : de 9.0 10.5m



Gaine : de 10.5 12.0m



Gaine : de 12.0 13.5m


HYDROGEOTECHNIQUE

EIFFAGE
RCEA / LO CSC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté



Gaine : de 13.5 15m



EIFFAGE
RCEA / LOT1SC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté


2-SC-S3



Gaine : de 0.0 à 1.0m



Gaine : de 1.0 à 2.0m



EIFFAGE
RCEA / LOT CSC
Tronçon : T2 - PK (m) : - Ouvrage : so
Date : 09/03/2019

N° dossier : C.19.18091

Profondeur : 0.00 - 15.00 m

Cote NGF : 22178

X : 724727.1

Y : 659269.08

Machine : H750

EXGTE 3.27/ILB2EPP500FR

Sondage carotté : 2-SC-S3

Lithologie	Outill	Tubage	Niveau d'eau	Équipement	Echantillon	% Recup	RQD	Classes ARTES
0.50 m Terre végétale : limons sableux bruns à cailloutis, quelques petits galets et racelles	Carrotier rotopercussion Ø114mm	Tubage Ø120/140mm	Néant - Forage à l'eau	Néant		0	0	
0.80 m Limons sableux bruns à cailloutis, quelques petits galets						1	61	
1.00 m Sables limono-argileux bruns à nombreux cailloutis et quelques graviers						2	95	
1.85 m Sables très limoneux bruns à graviers						3	96	
2.00 m Passage gravo-sableux marron						4	95	
2.85 m Argiles très sableuses à sables très argileux, marron, peu consistants, à quelques graviers						5	97	
3.00 m Argiles sableuses micacées marron-roux-gris foncé						6		
Argiles légèrement sableuses gris clair-beige à veines ocres et quelques graviers						7		
5.00 m Argiles marron						8		
5.75 m Passage gravo-argileux beige						9		
6.00 m Argiles sableuses fines marron						10		
6.15 m Sables moyens propres roux à quelques galets						11		
7.00 m Passages sablo-argileux marron-vert foncé-roux						12		
7.30 m Sables marron-roux à quelques gros galets (diam. 50mm)						13		
7.50 m Sables grossiers +- argileux marron-roux-ocre						14		
8.15 m Sables fins beige à quelques galets (diam. 30mm)	15							
9.00 m Graves sableuses très légèrement argileuses beige								
9.80 m Argiles légèrement sableuses micacées noires à graviers								
10.50 m Passage sableux fins légèrement argileux marron-gris foncé								
10.80 m Graves légèrement sablo-argileuses gris foncé								
11.40 m Passage argilo-sableux gris foncé								
11.50 m Graves légèrement sablo-argileux gris foncé								
12.10 m Graves sableuses légèrement argileuses gris foncé-vert foncé à gros galets (diam. 60mm)								
13.50 m Sables et graviers très légèrement argileux gris-vert foncé								
14.50 m Argiles gris foncé à veines sableuses								
15.00 m								

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

HYDROGEOTECHNIQUE

EIFFAGE
RCEA / LOT1SC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté



Gaine : de 2.0 à 3.0m



Gaine : de 3.0 à 4.5m



Gaine : de 4.5 à 6.0m

HYDROGEOTECHNIQUE

EIFFAGE
RCEA / LOT1SC
Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so
C.19.18091

Planche photographique du sondage carotté




Gaine : de 6.0 à 7.5m



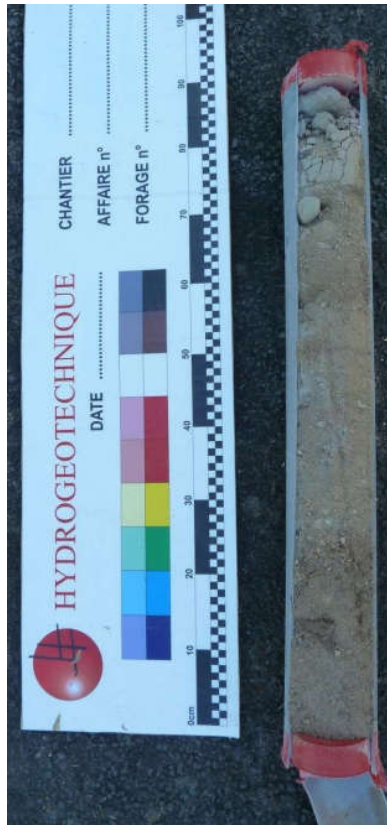
Gaine : de 7.5 à 9.0m



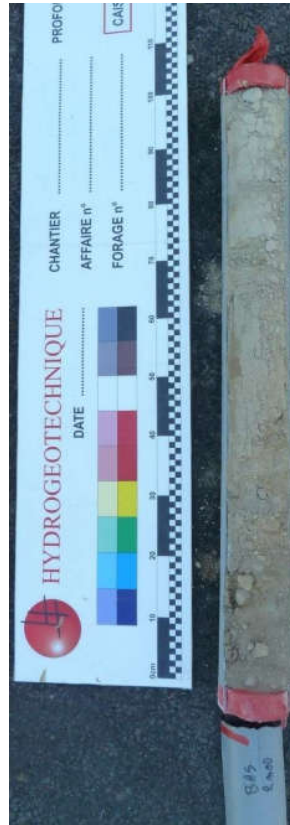
Gaine : de 9.0 à 10.5m

	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté


2-SC-S5

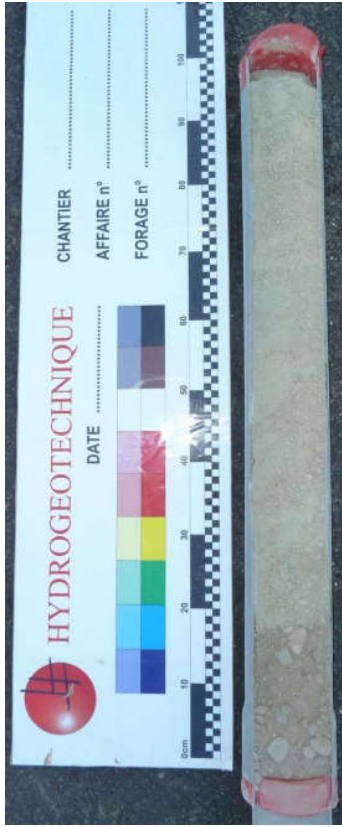


Gaine : de 0.0 1.0m

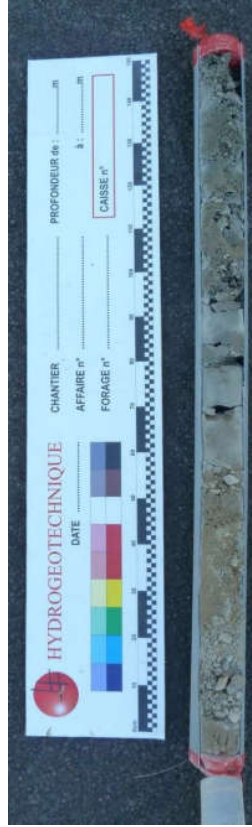


Gaine : de 1.0 2.0m

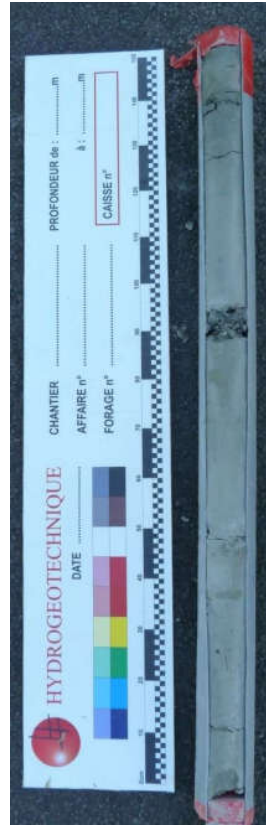
	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté




Gaine : de 2.0 3.0m

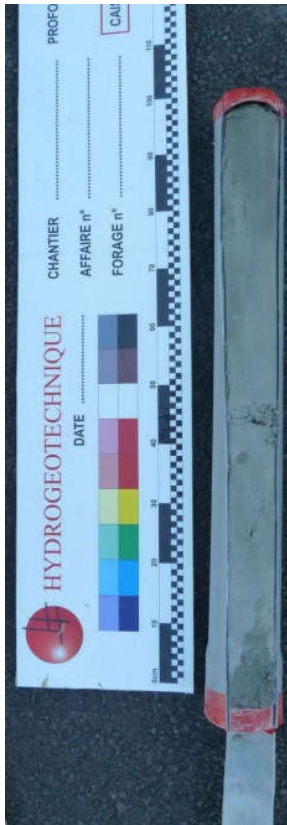


Gaine : de 3.0 4.5m



Gaine : de 4.5 6.0m

	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté




Gaine : de 6.0 7.0m



Gaine : de 7.0 8.5m

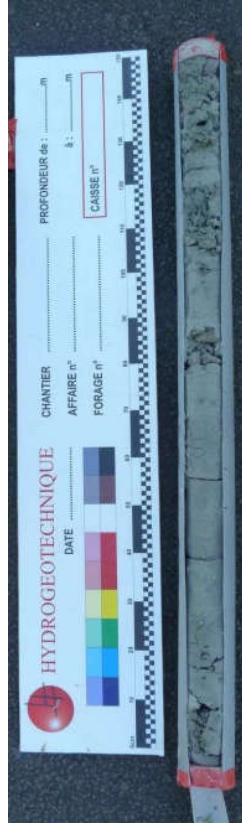


Gaine : de 8.5 10.0m

	EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091
	Planche photographique du sondage carotté




Gaine : de 10.0 11.5m



Gaine : de 11.5 13.0m



Gaine : de 13.0 14.0m

	<p style="text-align: center;">EIFFAGE RCEA / LO CSC Tronçon : T2 - PK - Ouvrage : so C.19.18091</p>
<p>Planche photographique du sondage carotté</p>	



Gaine : de 14.0 15.0m

ESIRIS IDF INFRA

X: 72504.633 Y: 6597707.577

Altitude (NGF): 213.36 m

X/Y/Z

Forage: 2-RP-91560

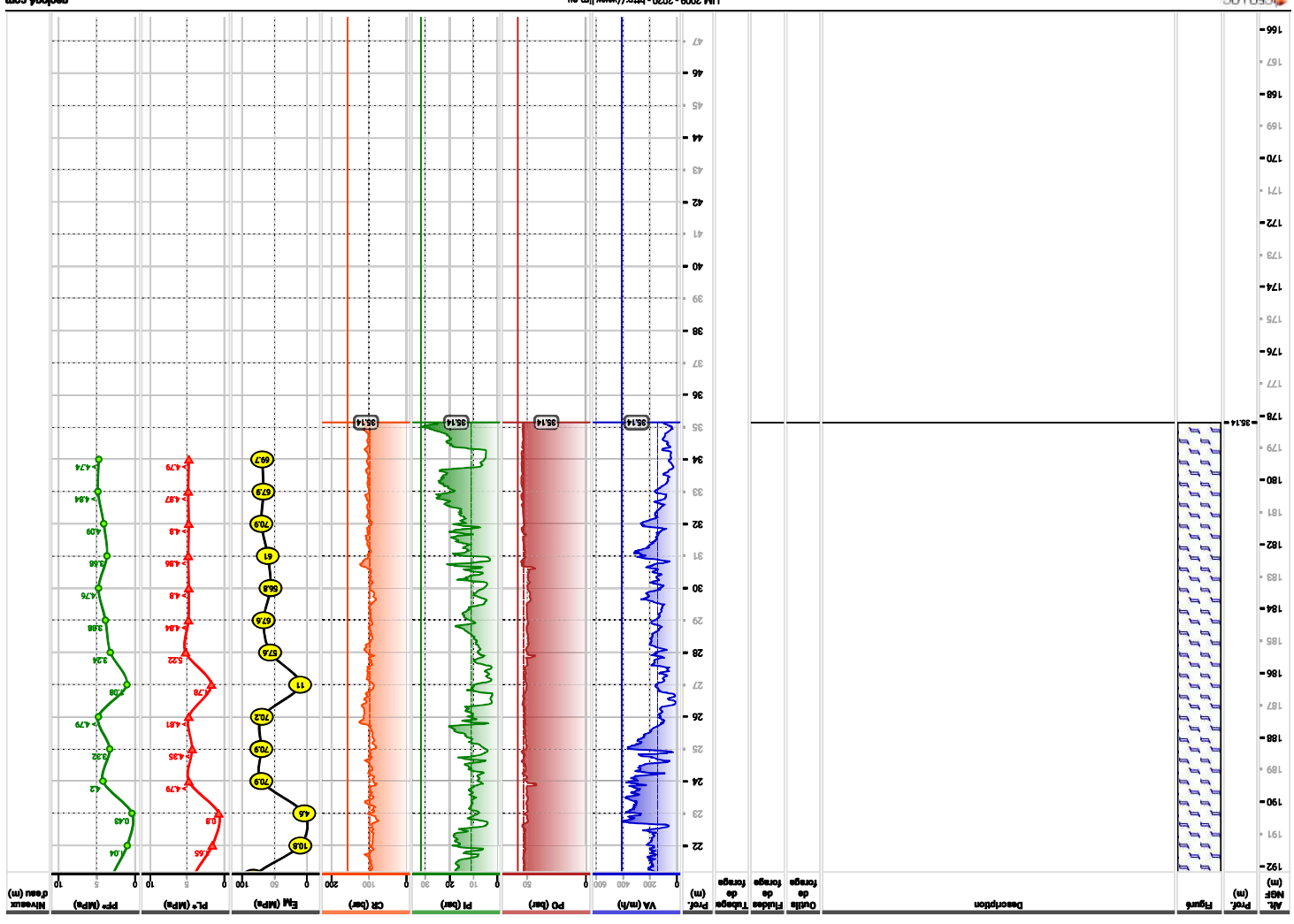
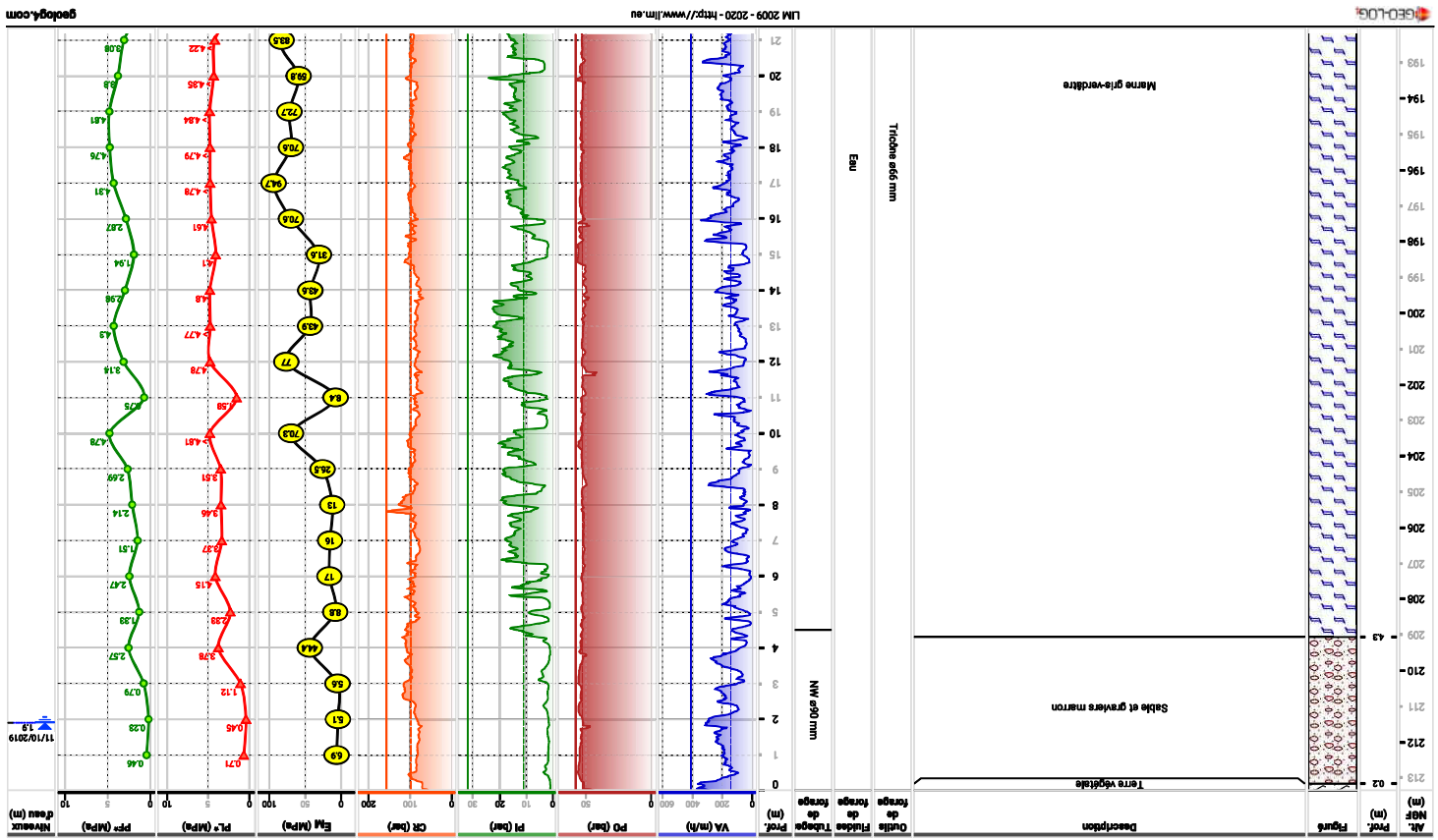
Dossier: RCEA

Chantier: Val d'Allier

Client: EIRAGE

Date de début: 08/10/2019 15:54:41
 Date de fin: 11/10/2019 12:52:20
 Maître: GE0305
 Cote fin: 35.14 m
 Cote début: 0 m

Paramètres de forage



X
725101,771
Y
6997796,167
Altitude (NGF)
215,121 m

X/Y/Z

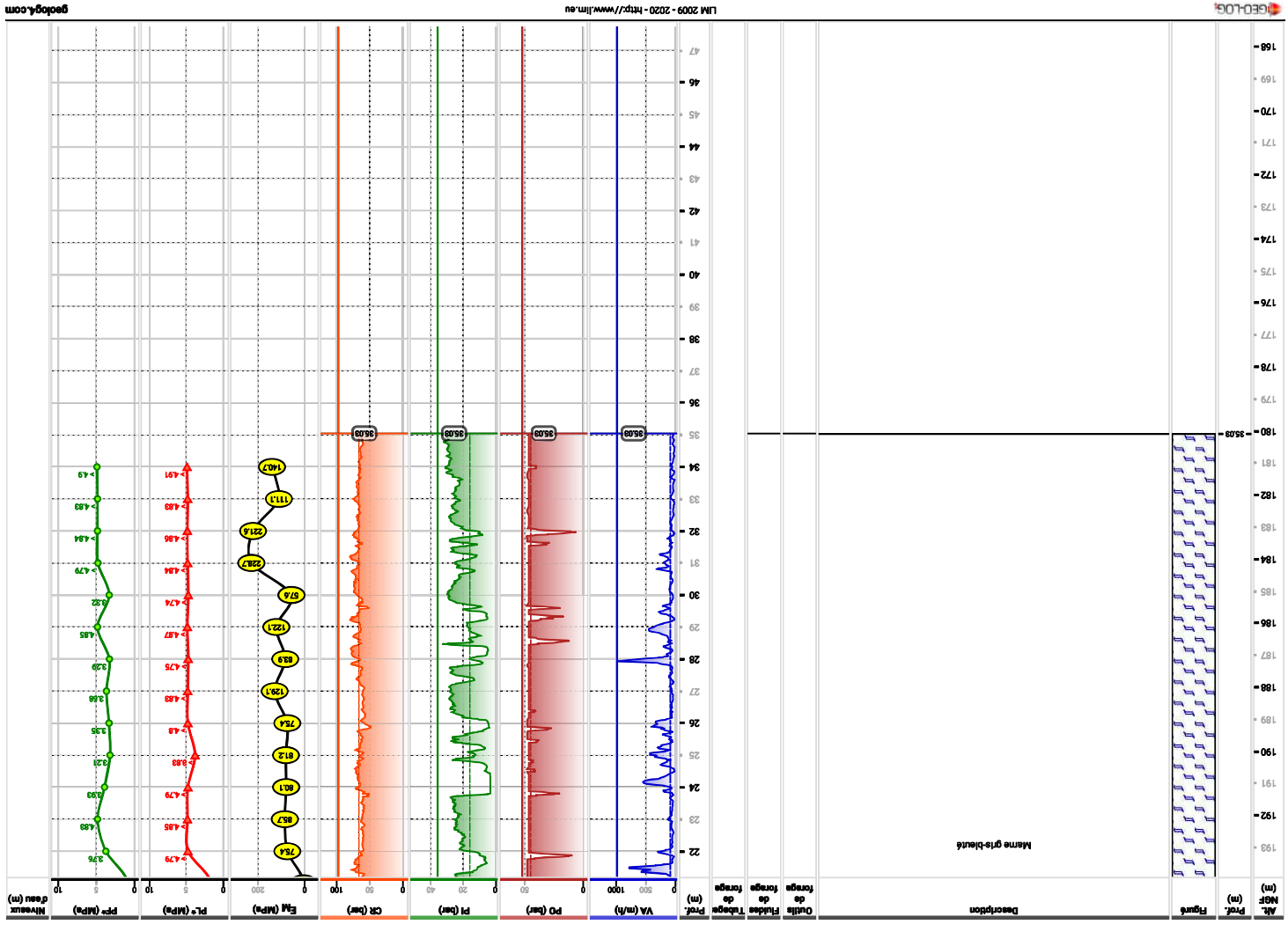
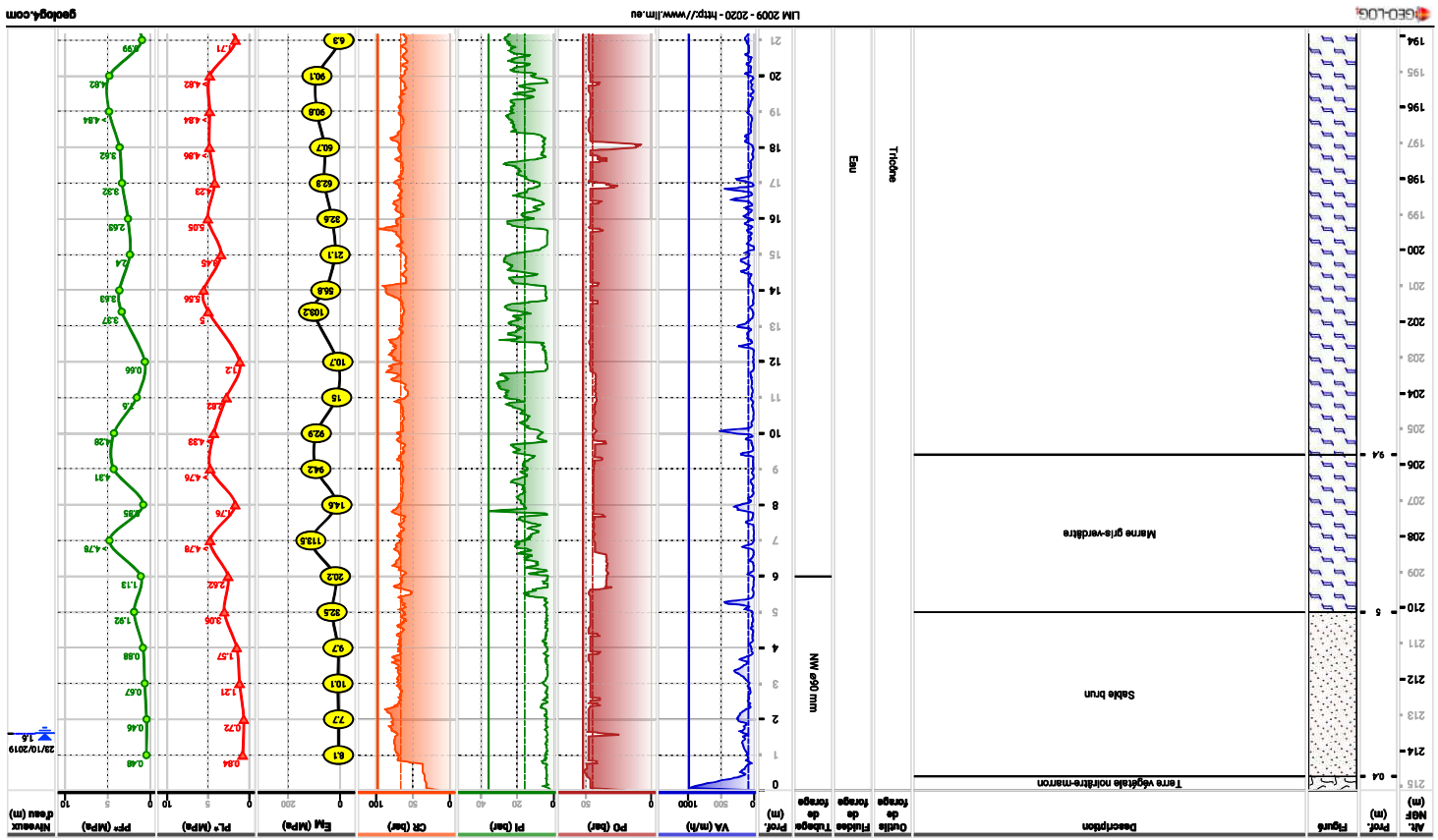
ESIRIS
IDF INFRA

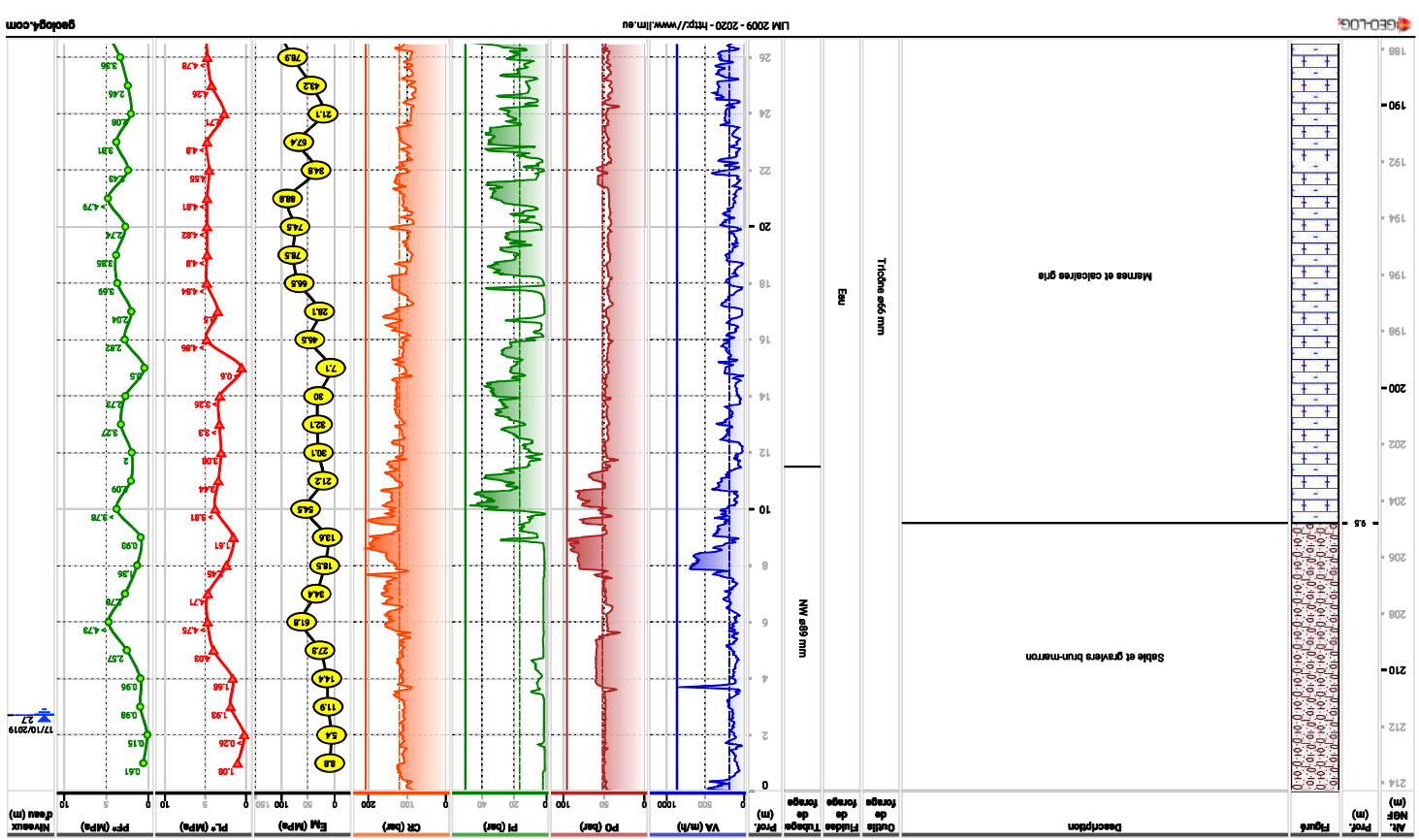
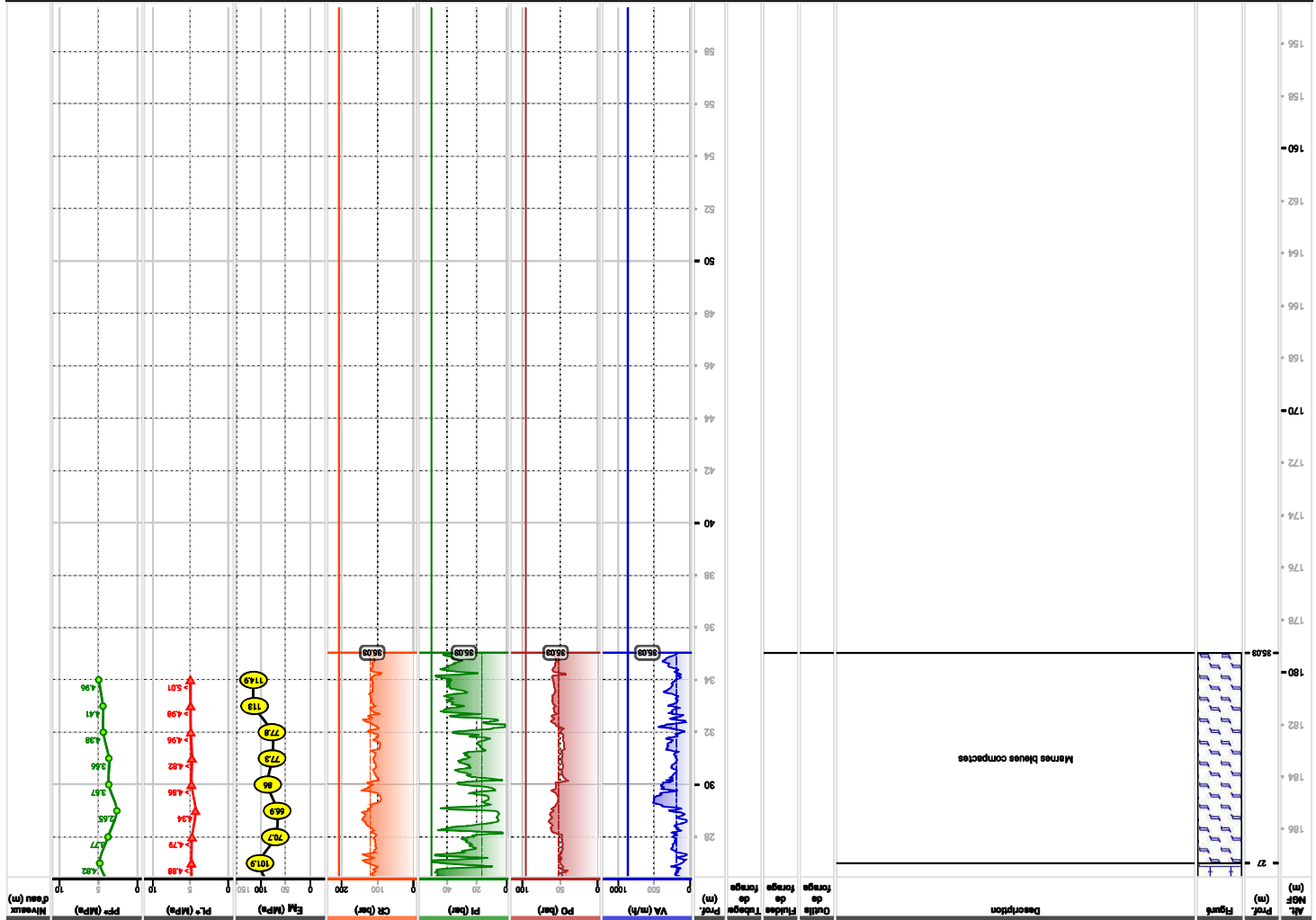
Forçage
2-SP-91609
Dossier
RCEA
Chantier
VAL D'ALLIER
Client
Eiffage

Date de début
21/10/2019 12:00:32
Date de fin
23/10/2019 10:37:30
Opérateur
Méchène
EMCI 700 C
JOSE

Paramètres de forçage

Cote début
0 m
Cote fin
35,03 m
Méthode
EMCI 700 C



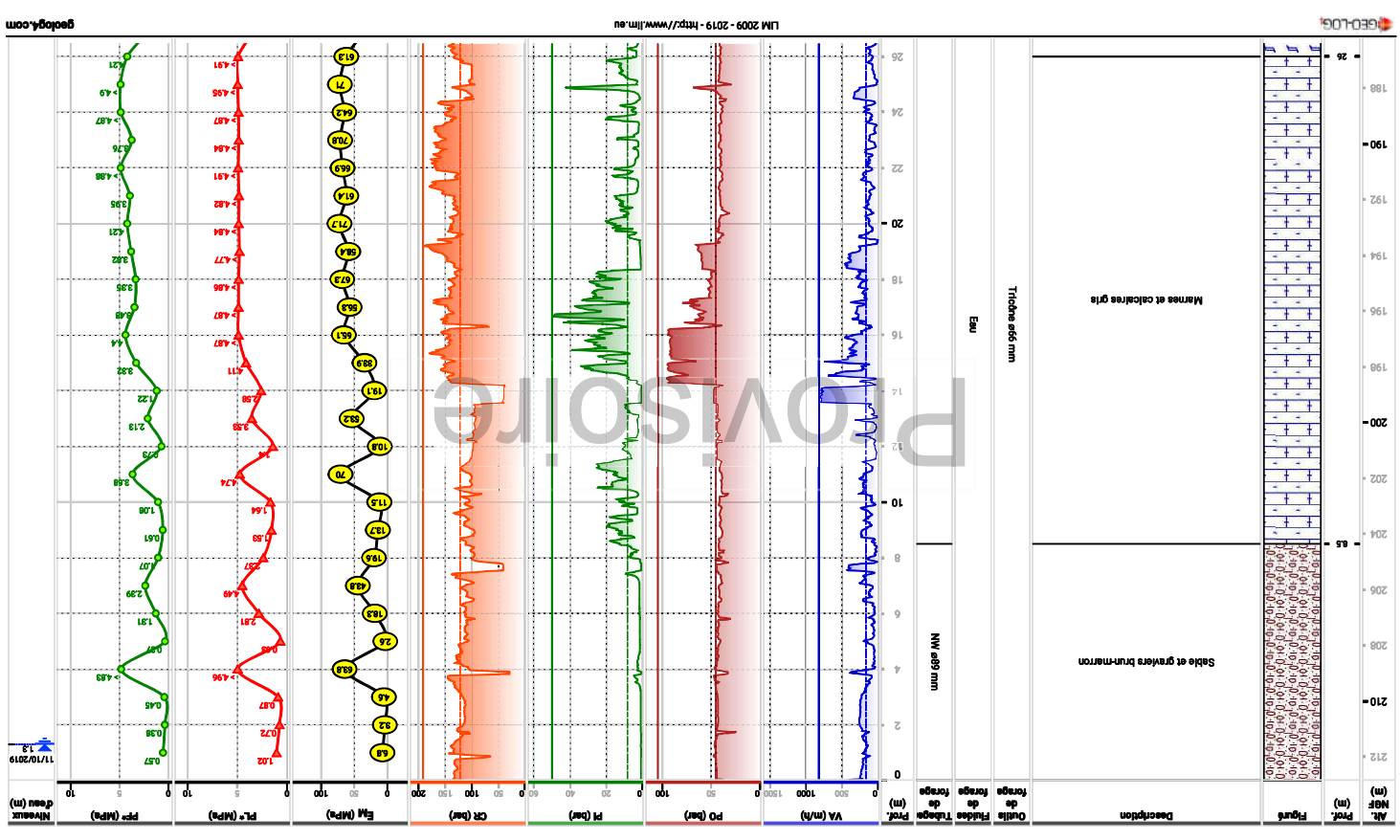
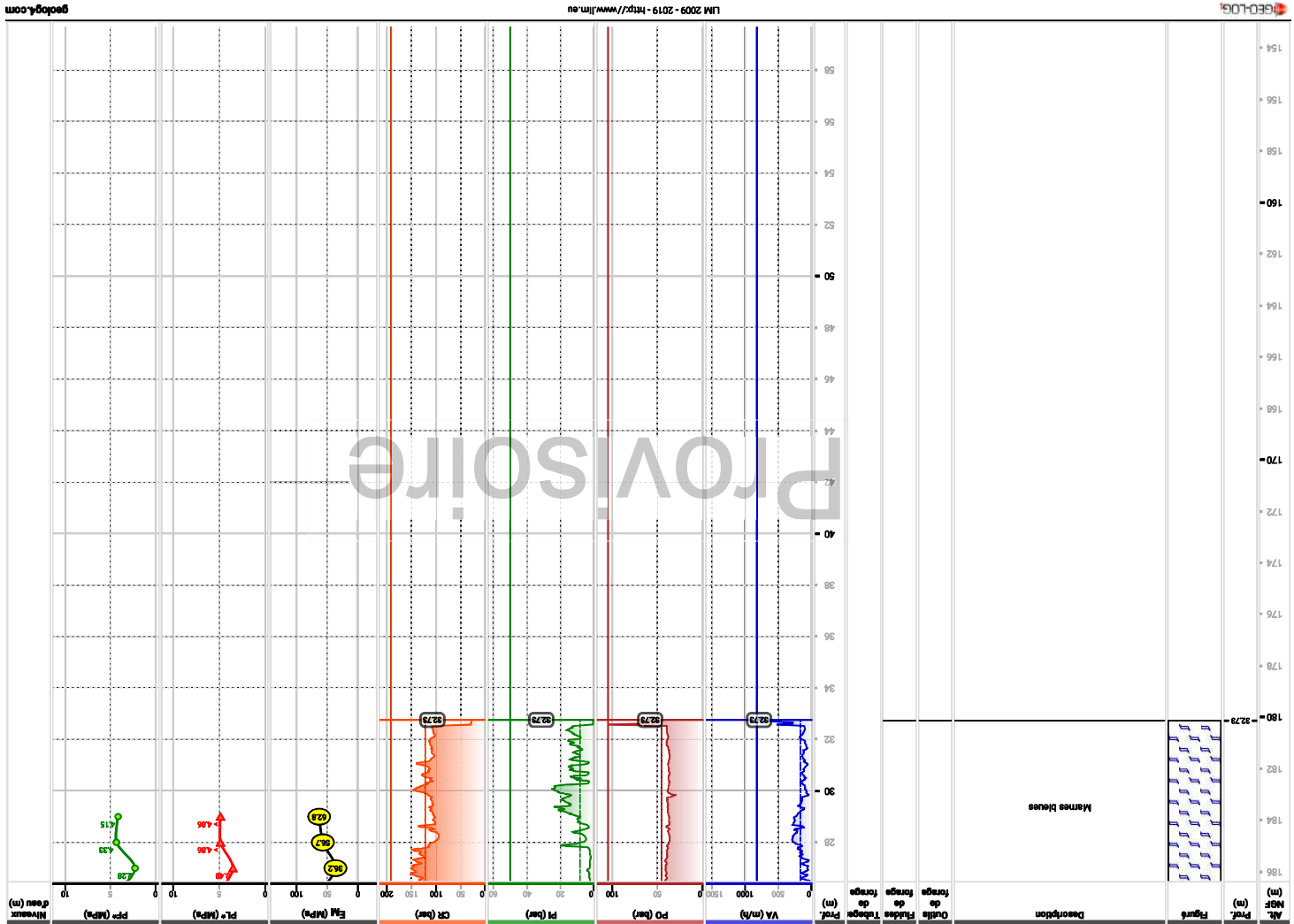


Paramètres de Forage

Forage: 2-RP-91712
 Client: Val d'Allier
 Chantier: RCEA
 Dossier: 2-RP-91712
 Date de début: 14/10/2019 17:58:35
 Date de fin: 17/10/2019 12:24:05
 Opérateur: ANA
 Niveau de début: 0 m
 Cote fin: 35.03 m
 Machine: GEO 305

X: 72517.571
 Y: 6597802.642
 Altitude (NGF): 214.294 m

ESIRIS IDF INFRA



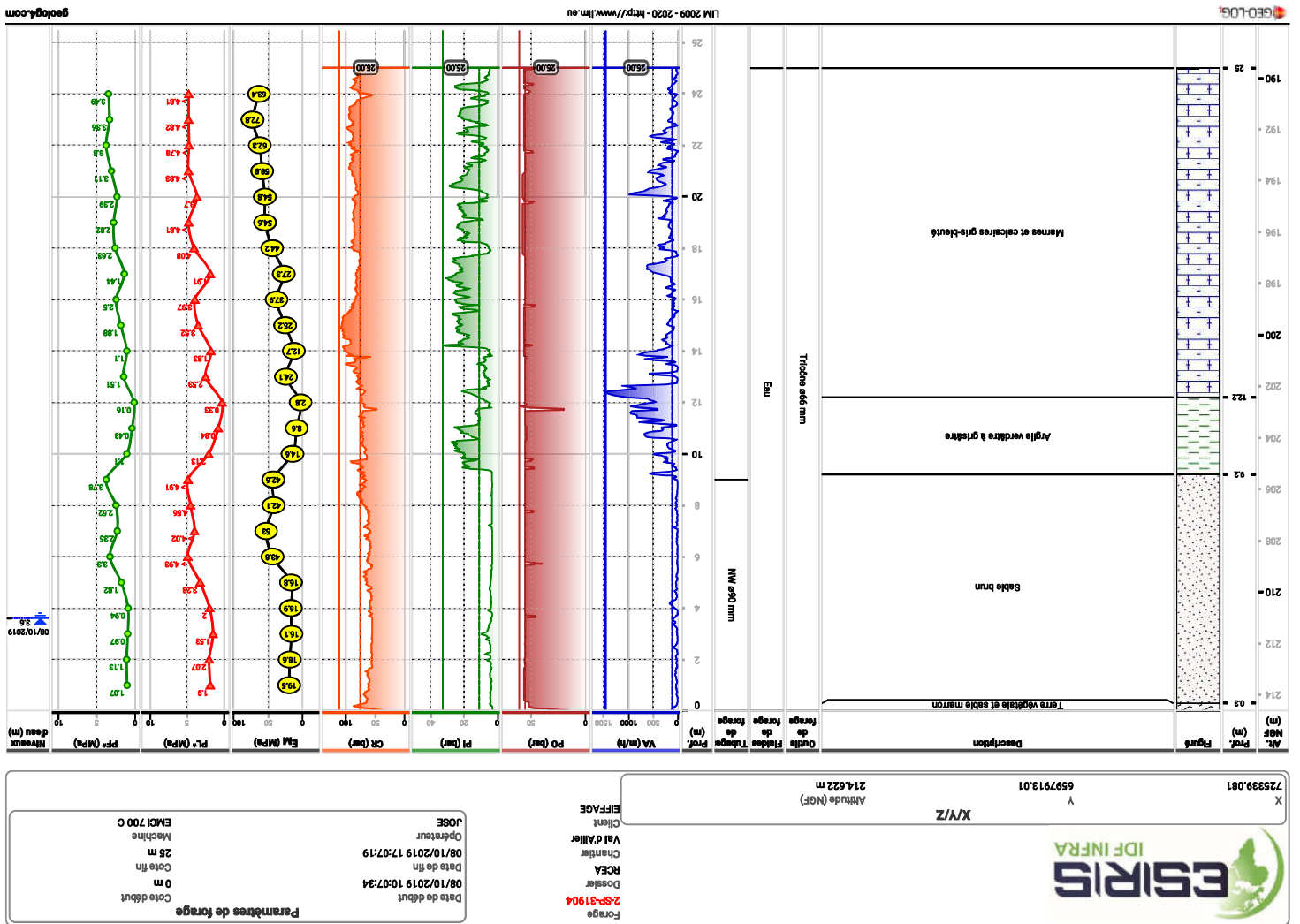
Paramètres de forage

Date de début : 08/10/2019 10:27:54
 Date de fin : 11/10/2019 08:35:41
 Opérateur : ANA
 Machine : GEO 305

Forage : 2R-91770
Dossier : RCEA
Chantier : Val d'Allier
Client : Eiffage

Altitude (NGF) : 212.85 m

X : 725229.506
Y : 659782.853





X Y
725001.954 6597657.635
X/Y/Z

Altitude (NGF)
213.411 m

Forage
2-SC-31480
Dossier
RCEA
Chantier
Val d'Allier
Client
Eiffage

Paramètres de forage

Date de début
22/10/2019 10:45:36
Date de fin
23/10/2019 16:45:36
Opérateur
A.S.
Cote début
0 m
Cote fin
15 m
Machine
GEO 305

Alt NGF (m)	Prof. (m)	Figuré	Description	Outils de forage	Fluides de forage	Tubage de forage	Prof. (m)	Numéro d'échantillon	TCR	RQD	Niveaux d'eau (m)
213	0.3		Remblais, terre végétale marron, racines et herbes				0.2	Caisse 1	100		
212	0.8		Remblais, limon marron				1.4	E.I. 1	92		
212	1.4		Remblais, sable limoneux marron				1.4	Caisse 1	100		
211	1.56		Remblais, argile marron/tourbe noire, odeur de matière organique				2.6	E.I. 2	100		
211	2.13		Limon marron-gris				2.6	Caisse 1	100		
211	2.6		Sable grossier beige-marron avec graviers de silex				3.86	E.I. 3	100		
210	3.38		Sable argileux marron-beige				3.86	Caisse 1	100		
209	3.36		Argile beige-marron avec inclusions vertes (coullis?)				4.5	E.I. 4	94		
209	4.5		Sable gris-beige				4.5	Caisse 1	100		
208	5.6		Sable argileux verdâtre-gris à graviers de silex, humide				5.6	E.I. 4	100	42	
208	5.6		Marne indurée gris-verdâtre, avec couche de sable gris de 4.86 à 4.95 m				6.5	Caisse 2	100		
207	7.6		Marne compacte gris-verdâtre				7.5	Caisse 2	95	41	
206	7.6		Marne compacte gris-verdâtre				8.5	Caisse 2	100	44	
205	9.5		Marne compacte gris-noir-vertâtre avec un couche de sable noir de 9.23 à 9.26 m				9.5	Caisse 3	77	26	
204	9.5		Marne compacte gris-noir				10.5	Caisse 3	87	44	
203	10.37		Bloc de calcaire à phylgone beige-gris, avec taches noires				12	Caisse 3	100	87	
202	10.74		Marne compacte gris-verdâtre				12.9	Caisse 4	100	44	
201	12.9		Marne compacte gris-verdâtre				13.9	Caisse 4	100	95	
200	12.9		Marne compacte gris-verdâtre, humide et pas compactée de 13.35 à 13.5. Couche de grès et sable noir-gris de 13.07 à 13.13				15	Caisse 4	100		
199	15										
198	15										



LIM 2009 - 2020 - http://www.lim.eu

geolog4.com

RCEA- Val d'Allier

SONDAGE CAROTTÉ 2-SC-31480
Echantillon intact n°4 de 4,6 à 5,6 m



Dossier : RCEA
Affaire Val d'Allier
Sondage : 2-SC-31480
Profondeurs : de 4,6 à 5,6 m

SONDAGE CAROTTÉ 2-SC-31480
Caisse n°2 de 6,5 à 9,5 m



Dossier : RCEA
Affaire : Val d'Allier
Sondage : 2-SC-31480
Profondeurs : de 6,5 à 9,5 m

RCEA- Val d'Allier

SONDAGE CAROTTÉ 2-SC-31480
Caisse n°3 de 9,5 à 12,9 m

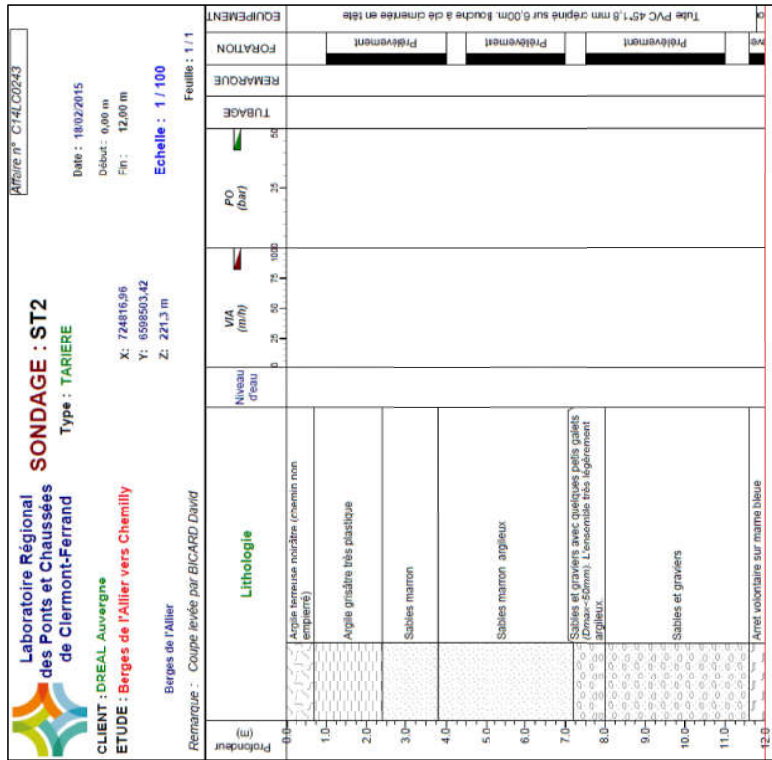


Dossier : RCEA
Affaire : Val d'Allier
Sondage : 2-SC-31480
Profondeurs : de 9,5 à 12,9 m

SONDAGE CAROTTÉ 2-SC-31480
Caisse n°4 de 12,9 à 15 m



Dossier : RCEA
Affaire : Val d'Allier
Sondage : 2-SC-31480
Profondeurs : de 12,9 à 15 m



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT
 LABORATOIRE RÉGIONAL DE CLEMONT-FERRAND
B 61
FEUILLE DE SONDAGE
 Projet : LIAISON EST-OUEST - TRONCON RN 9 - RN 7
 Dossier N° AL 73/225 (AL 73/136)
 Arrondissement client :
 Sondage N° : OH 2 B 3
 Inclinaison : verticale
 Situation : OH 2 - appui 3
 Coordonnées :
 Cote NGF de l'orifice :
 début :
 fin :
 Dates du sondage :
 Cote éventuelle du projet :
 Ou ligne rouge :
 Auteur de la coupe : CREPIER

44
 086839
 05985X0002

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT
 LABORATOIRE RÉGIONAL DE CLEMONT-FERRAND
B 61
FEUILLE DE SONDAGE
 Projet : LIAISON EST-OUEST - RNP - RNP
 Dossier N° AL 73/225 (AL 71/20)
 Arrondissement client : Direction Départementale de l'Équipement
 de l'Allier
 Sondage N° : B 1
 Inclinaison : verticale
 Situation : rive droite de l'Allier
 Coordonnées :
 Cote NGF de l'orifice : 215m
 début : 6/11/1970
 fin : 6/11/1970
 Dates du sondage :
 Ou ligne rouge :
 Cote éventuelle du projet : 200m
 Auteur de la coupe : VARRIS CP

9
 086838
 05985X0002

SONDAGE -- GEOLOGIE		CANOTIER N° 123	
1	2	3	4
Profondeur en M.	0	1	2
Type d'outil diamètre	0	1	2
Tubage	0	1	2
Observations de sondeur	0	1	2
Emploi de boue	0	1	2
Vibrations	0	1	2
Perte d'eau	0	1	2
Porosité	0	1	2
Nombre de morceaux au mètre	0	1	2
Prélèvement d'échantillon	0	1	2
Hydrogéologie	0	1	2
Géologie	0	1	2

SONDAGE -- GEOLOGIE
 RIVE GAUCHE DE L'ALLIER
 Niveau altérée verdâtre peu compacte
 Niveau d'olive à 11,70 et 12,70
 marne altérée verdâtre peu compacte
 Niveau d'olive à 11,70 et 12,70
 calcare à pyrygane massif
 marne compacte verdâtre à niveau collinéaire à 13,90, 14,40, 14,70 et 15,10
 Niveau détritico à coquille à 15,70
 calcare à pyrygane massif
 marne plastique verdâtre
 marne très plastique
 marne plastique verdâtre

SONDAGE -- GEOLOGIE		TARIERES PLEINES Ø 155 cm	
1	2	3	4
Profondeur en M.	0	1	2
Type d'outil diamètre	0	1	2
Tubage	0	1	2
Observations de sondeur	0	1	2
Emploi de boue	0	1	2
Vibrations	0	1	2
Perte d'eau	0	1	2
Porosité	0	1	2
Nombre de morceaux au mètre	0	1	2
Prélèvement d'échantillon	0	1	2
Hydrogéologie	0	1	2
Géologie	0	1	2

SONDAGE -- GEOLOGIE
 Niveau d'olive à 7/1,1970
 marne argileuse vert olive, très humide, plastique
 marne altérée bleu foncé
 marne bleue, compacte, résistante
 non sableux, très maron
 marne fine graveleux propre, peu humide, maron clair
 1,20m
 2,90
 4m
 7/1,1970
 2,90
 4m
 7/1,1970
 marne argileuse verte (éléments de 1 à 2 cm.)
 noyé après 3,10m

086841
05985X0002

Projet : LIAISON EST-OUEST - TRONCON RN 9 - RN 7
 Dossier N° AL 33/225 (AL 33/136)
 Arrondissement client :
 Sondage N° : OA 2 - Bq
 Inclinaison : verticale
 Situation :
 Coordonnées :
 Cote NGF de l'orifice :
 début :
 fin :
 Dates du sondage :
 Cote éventuelle du projet :
 Ou ligne rouge :
 Auteur de la coupe : MR GREGIER

B 61

FEUILLE DE SONDAGE

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

45

086840
05985X0002

Projet : LIAISON EST-OUEST - TRONCON RN 9 - RN 7
 Dossier N° AL 33/225 (AL 73/136)
 Arrondissement client :
 Sondage N° : OH 2 B 5
 Inclinaison : verticale
 Situation :
 Coordonnées :
 Cote NGF de l'orifice :
 début :
 fin :
 Dates du sondage :
 Cote éventuelle du projet :
 Ou ligne rouge :
 Auteur de la coupe : POUZADOUX

B 61

FEUILLE DE SONDAGE

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

42

Profondeur en M.	Type d'outil diamètre	Tubage	Observations de sondage	pourcentage de carottage	nombre de coups au mètre	Prélèvement d'échantillon	Hydrogéologie	Geologie
0,40								Terre végétale
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

SONDAGE -- GEOLOGIE

Profondeur en M.	Type d'outil diamètre	Tubage	Observations de sondage	pourcentage de carottage	nombre de coups au mètre	Prélèvement d'échantillon	Hydrogéologie	Geologie
0								
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

SONDAGE -- GEOLOGIE

GRANULOMETRIE (tamis)										
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	20	40	60	80	100	150	200	300	400	500
0,75										
1,00										
1,60										
2,00										
2,50										
3,15										
4,00										
5,00										
6,30										
8,00										
10,00										
12,50										
16,00										
20,00										
25,00										
31,50										
40,00										
50,00										
63,00										
80,00										
100,00										
125,00										
160,00										
200,00										
250,00										
315,00										
400,00										
500,00										
630,00										
800,00										
1000,00										

Profondeur en m	Type d'outil	Tubage	Observations de sondage
0,75			Sable très peu argileux marron foncé
1,00			Mélange de sable fin marron-clair et noir avec quelques petites éléments de limon très légèrement humide
1,60			Sable très peu argileux marron foncé avec nombreux graviers de maximum 1 cm, très légèrement humide
2,00			Mélange de sable fin marron-clair et noir avec quelques petites éléments de limon, très peu humide
2,50			Mélange de sable fin marron-clair et noir mate à grains plus gros toujours peu humide (quelques éléments de limon)
3,15			Sable fin marron clair très peu humide
4,00			Sable grossier marron clair devenant marron gris et très humide vers 1,50m
5,00			Sable assez grossier très humide, grisâtre avec très rares petits éléments
6,30			Argile gris-bleue très plastique
8,00			Argile sableuse marron

FEUILLE DE SONDAGE
B 61

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Projet: Liaison Est-Ouest (A73/A20) - R.N. N° 7

Dossier N° A433/225 (A73/A20)

Arondissement client: Direction Départementale de l'Équipement de l'Allier

Sondage N° 3

Inclinaison: 0°

Situation: B 3

Coordonnées: Cote NGF de l'orifice: 220

Dates du sondage: début: 25/11/1970

Cote éventuelle du projet: 227

Du ligne rouge: 227

Auteur de la coupe: [Signature]

SONDAGE -- GEOLOGIE	
1	Profondeur en m
2	Type d'outil
3	Tubage
4	Observations de sondage
5	Pourcentage de carottage
6	Prélevement d'échantillon
7	Hydrogéologie
8	Géologie

L'ALLIER	
0,75	Sable très peu argileux marron foncé
1,00	Mélange de sable fin marron-clair et noir avec quelques petites éléments de limon, très peu humide
1,60	Sable très peu argileux marron foncé avec nombreux graviers de maximum 1 cm, très légèrement humide
2,00	Mélange de sable fin marron-clair et noir avec quelques petites éléments de limon, très peu humide
2,50	Mélange de sable fin marron-clair et noir mate à grains plus gros toujours peu humide (quelques éléments de limon)
3,15	Sable fin marron clair très peu humide
4,00	Sable assez grossier très humide, grisâtre avec très rares petits éléments
5,00	Sable très peu argileux marron foncé devenant marron gris et très humide vers 1,50m
6,30	Argile gris-bleue très plastique
8,00	Argile sableuse marron

FEUILLE DE SONDAGE
B 61

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Projet: Liaison Est-Ouest (A73/A20) - R.N. N° 7

Dossier N° A433/225 (A73/A20)

Arondissement client: Direction Départementale de l'Équipement de l'Allier

Sondage N° 3

Inclinaison: 0°

Situation: B 3

Coordonnées: Cote NGF de l'orifice: 220

Dates du sondage: début: 25/11/1970

Cote éventuelle du projet: 227

Du ligne rouge: 227

Auteur de la coupe: [Signature]

FEUILLE DE SONDAGE
B 61

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Point: LIAISON EST-DRESDI R.N. 9-R.N.7
Cossier N° AL13/225 (AL 73/136)
Agrandissement client

Sondage N° OA 1 B 3
Inclinaison verticale
Situation OA 1 sur RN 9

Coordonnées
Cote NGF de l'orifice
début
Dates du sondage fin
Cote éventuelle du projet
Ou ligne rouge
Auteur de la coupe POUZADOUX

086834
05985X0002

Sondage 5"
Tubage 6"

1	0-50	100%	Argile marron à débris de végétaux
2	50-60	100%	Devient argile beige plastique
3	60-70	100%	sable blond 0/10mm avec graviers éléments 0/30mm
4	70-80	60%	argile verdâtre plastique avec galets 0-40mm
5	80-90	60%	marne compacte claire à nombreux passages collithique
6	90-100	95%	marne verdâtre plastique - nombreuses fissures de retrait au séchage

SONDAGE -- GEOLOGIE

FEUILLE DE SONDAGE
B 61

REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Point: Express Sures/Leau R.N.9, R.N.7
N° fol. 1/15
Client: B.A.I.I.I.
Vericale
Rive claire de l'Allier

Orifice: Express Sures/Leau
début: 6/11/70
date fin: 6/11/70
du projet: 820m

Auteur de la coupe: POUZADOUX

Sondage 5"
Tubage 6"

1	0-40	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
2	40-50	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
3	50-60	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
4	60-70	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
5	70-80	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
6	80-90	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
7	90-100	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour
8	100-110	40%	Argile grasse, argile, sable fin, graviers, argiles, pour pas Xmas, moyen pour

SONDAGE -- GEOLOGIE

IDENTIFICATION DES SOLS

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	2
W	W _l	W _p	W _d	D	max	20	5	2	0.4	0.08	0.02	0.002	0.002	0.002	2
GRANULOMETRIE (tamis)															
LIMITE ATERBERG															

05985X0002
086836



Auteur de la coupe : Sté BERNARDISSE

Ou ligne rouge
Cote éventuelle du projet
Dates du sondage : début / fin
Cote NGF de l'orifice
Coordonnées
Situation
Inclinaison : verticale
Sondage N° : OH 1 - B 10
Arrondissement client :
Dossier N° AL 73/225 (M. 73/136)
Projet : LIAISON EST-OUEST - TRONÇON RN 9 - RM 7

B 61 FEUILLE DE SONDAGE

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

7

05985X0002
086836



Auteur de la coupe : POUZADOUX

Ou ligne rouge
Cote éventuelle du projet
Dates du sondage : début / fin
Cote NGF de l'orifice
Coordonnées
Situation : OH 1 appui 4
Inclinaison : verticale
Sondage N° : OH 1 B 4
Arrondissement client :
Dossier N° AL 73/225 (M. 73/136)
Projet : LIAISON EST-OUEST - R.N. 9 - R.N. 7

B 61 FEUILLE DE SONDAGE

LABORATOIRE REGIONAL DE CLERMONT-FERRAND
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

6

SONDAGE -- GEOLOGIE		Géologie	
1	2	3	4
Profondeur en M.	Type d'outil géométrique	Tubage	Observations du sondage : emploi de boue vibrations perte d'eau masse de remblai
5	6	7	8
Prélèvement d'échantillon	Hydrogéologie	Stratigraphie	
1-4		Sables et graviers (à grains moyens)	
5-6		sables, graviers et galets	
7-8		sables graviers et gros galets	
9-10		Argiles	
11-12		Argiles	
13-14		Argiles	
15-16		Argiles	
17-18		Argiles	
19-20		Argiles	

SONDAGE -- GEOLOGIE		Géologie	
1	2	3	4
Profondeur en M.	Type d'outil géométrique	Tubage	Observations du sondage : emploi de boue vibrations perte d'eau masse de remblai
5	6	7	8
Prélèvement d'échantillon	Hydrogéologie	Stratigraphie	
1-3		Graves sableuses de teinte claire à éléments d 0 à 60 mm	
4-5		marne verte foncée plastique altérée à niveau sableux vers 9,40m	
6-7		marne verte foncée plastique altérée à 10,50m niveau sableux de 11,20 à 12 marne plus compacte niveau sableux vers 12 et 12,30m	
8-9		marne molle de couleur foncée (passage sableux à 15,30 et destructrice à 16,50m passage sableux à 17,50m Niveau sableux à 17,80m de 18,50 à 19,50m concrétion calcaire en choux-fleur et calcaire à phrygane puis ensuite marne peu compacte	

Annexe 2 – Décret 2017-947

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Décret n° 2017-947 du 10 mai 2017
portant modification de la réglementation de la réserve naturelle du Val d'Allier (Allier)

NOR : DEVL1706628D

Publics concernés : particuliers, collectivités, associations et professionnels.

Objet : modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (Allier).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la réserve naturelle nationale du Val d'Allier est traversée par la Route Centre Europe Atlantique, au niveau d'un pont traversant l'Allier. La modification de l'article 12 du décret portant création de la réserve naturelle nationale va permettre d'autoriser la réalisation, dans la réserve, des travaux d'aménagements de la Route Centre Europe Atlantique, nécessaires pour des raisons de sécurité routière. Les travaux ont également pour objectif d'améliorer, au niveau du pont de l'Allier, la mobilité de la rivière qui est un enjeu majeur pour la réserve.

Références : le présent décret ainsi que le décret qu'il modifie, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-27, R. 332-68 à R. 332-81 ;

Vu le décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Allier en date du 4 avril 2016 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation de modification du décret portant création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier dans le cadre de la mise à deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) ;

Vu le dossier de l'enquête publique relative au projet de modification du décret de création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 juillet 2016 ;

Vu les lettres en date du 7 avril 2016 par lesquelles le Préfet de l'Allier a sollicité l'avis de la commune de Bessay-sur-Allier, de la commune de Contigny, de la commune de la Ferrière-Hauterive, de la commune de Monétay-sur-Allier, de la commune de Saint-Loup, de la communauté de communes Bocage sud, du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et du comité de massif du Massif central ;

Vu les avis des conseils municipaux des communes de Bressolles en date du 23 juin 2016, de Châtel-de-Neuvre en date du 3 juin 2016, de Chemilly en date du 19 mai 2016 et de Toulon-sur-Allier en date du 23 juin 2016 ;

Vu les avis des conseils communautaires de la communauté de communes en pays Saint-Pourcin en date du 19 mai 2016 et de la communauté d'agglomération de Moulins en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Allier en date du 27 juin 2016 ;

Vu l'accord tacite des propriétaires et titulaires de droits réels situés dans le périmètre de la réserve et consultés par le préfet de l'Allier par lettres en date du 7 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages du département de l'Allier siégeant en formation de protection de la nature en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature du département de l'Allier en date du 16 septembre 2016 ;

Vu le rapport et l'avis du Préfet de l'Allier en date du 12 octobre 2016 ;

Vu les avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 5 novembre 2015 et du 13 décembre 2016 ;

Vu les avis et accords des ministères intéressés.

Décète :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'article 12 du décret du 25 mars 1994 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les travaux publics ou privés sont interdits.

Peuvent toutefois être autorisés par le préfet après avis du comité consultatif de la réserve ou, lorsqu'ils modifient l'état ou l'aspect de la réserve, au titre des dispositions de l'article L. 352-9 du code de l'environnement et dans les conditions prévues aux articles R. 332-23 à R. 332-25 de ce code :

a) Les travaux permettant l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages de protection contre l'érosion ainsi que la réalisation et l'entretien d'aménagements pédagogiques ;

b) Les travaux nécessaires à la mise à 2 x 2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) intégrant ceux redonnant de la mobilité à la dynamique fluviale de la rivière Allier ;

c) Si elles sont nécessaires à la sécurité des biens ou des personnes, en conséquence des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RCEA, la mise en place de protections de berges en limite de la réserve naturelle, au droit des parcelles 20, 21, 22, 325, 326, 335 de la section OB de la commune de Chemilly. Les études relatives à ces travaux comprendront notamment une expertise hydraulique sur l'effet des travaux en termes de dynamique et morphologie fluviale.

Art. 2. – La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mai 2017.

BERNARD CAZENÈVE

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,*

*chargée des relations internationales
sur le climat,*

SÉGOLÈNE ROYAL

*La secrétaire d'Etat
chargée de la biodiversité,*

BARBARA POMPILI

Annexe 3 – Extrait Engagements de l'État

RESERVE NATURELLE NATIONALE DU VAL D'ALLIER

EMPRUNTS ET DEPOTS DE MATERIAUX

Cf. mesures générales ci-avant.

SUIVI DES MESURES

Cf. Suivi des mesures général.

EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

La mise en place des bassins de traitement des eaux de chaussées améliorera la situation actuelle (eaux rejetées vers le cours d'eau sans traitement préalable).

En phase exploitation, il convient de maintenir un plan d'alerte et d'intervention en cas de pollution accidentelle.

SUIVI DES MESURES

Cf. Suivi des mesures général.

RISQUES NATURELS

RISQUE INONDATION

Les mesures vis-à-vis des risques sont intégrées dans la conception même de l'infrastructure avec l'utilisation de remblais traités avec des liants hydrauliques afin d'assurer la stabilité des ouvrages ou l'étanchéification des ouvrages de collecte et traitement des eaux de ruissellement.

Pour la crue centennale de l'Allier, les ouvrages mis en place permettront de :

- ne pas amplifier de façon significative le niveau des eaux au droit d'enjeux humains (différence inférieure à 5 cm),
- ne pas modifier négativement les vitesses d'écoulements des eaux : la sécurité des personnes et infrastructure est assurée : les augmentations de vitesse sont principalement localisées aux alentours des nouveaux ouvrages créés ou modifiés,
- ne pas entraîner d'augmentation forte de la durée de l'inondation pouvant avoir des répercussions sur les parcelles agricoles ou en termes de gestion en cas de crue.

RISQUES D'EROSION DE BERGES

Le concessionnaire étudiera en détail les solutions de doublement et d'allongement d'environ 220 m du franchissement, permettant de redonner un espace de dynamique fluviale à l'Allier, par suppression de la majeure partie du remblai routier existant et des enrochements existant en rive gauche de la rivière.

PROTECTION DES TERRAINS ET ACTIVITES VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS

Le retrait des enrochements en rive gauche peut présenter un risque par rapport aux enjeux que constituent la ferme des Perrons et la station d'épuration de Chemilly, qui pourrait conduire à devoir protéger cette frange ouest en limite de la réserve en cas de reprise d'érosion par le cours d'eau.

Une protection de berge pourra être mise en place en pied de talus de la terrasse alluviale. Une étude approfondie de modélisation de la dynamique fluviale est en cours de réalisation par l'Etat, dans l'objectif d'appréhender l'évolution prévisible de l'érosion (à court, moyen et long terme, et en tenant compte du caractère aléatoire de la dynamique fluviale), et de préciser dans la zone d'étude les implantations des protections nécessaires, les techniques constructives possibles et les échéances prévisibles de réalisation.

Le futur concessionnaire disposera de cette étude et devra en tenir compte pour justifier et dimensionner les protections éventuelles au strict nécessaire. Le concessionnaire étudiera également des solutions alternatives en concertation avec les partenaires locaux (communes, associations, Chambre d'Agriculture, gestionnaires de la réserve naturelle), notamment en termes de maîtrise foncière. Le concessionnaire sera responsable de la mise en œuvre des solutions optimales. Il assurera pour ce faire un suivi de l'érosion de la berge.

En fonction des résultats de l'étude, il se pourrait que la réalisation de certaines protections ou d'autres mesures soient différées et mises en place par le concessionnaire en fonction du suivi de l'érosion qu'il aura à effectuer durant toute sa période de concession. Le futur concessionnaire réalisera une étude spécifique pour dimensionner la protection de berge retenue le cas échéant.

PROTECTION DES APPUIS DU VIADUC ET DU REMBLAI DE LA RCEA

Une protection des appuis du viaduc et du remblai de la RCEA devra également être mise en place. Une étude spécifique sera nécessaire afin de dimensionner ces protections.

DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE

L'ensemble de ces études alimenteront le dossier d'autorisation unique (loi sur l'eau, dérogations espèces protégées et autorisation de travaux en réserve naturelle nationale) qui sera réalisé par le concessionnaire.

Le concessionnaire autoroutier complètera ces études pour l'élaboration du dossier remis au CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) ainsi qu'à l'ensemble des acteurs locaux. Le concessionnaire aura à prendre en compte la question du rachat des propriétés susceptibles d'être impactées par l'érosion liée à la rivière d'Allier dans ses hypothèses d'études et au regard du rapport coût/bénéfices des mesures proposées.

Dans le cadre également de la réalisation du dossier d'autorisation, le concessionnaire devra reprendre l'ensemble des études hydrauliques préalablement réalisées. Les risques en matière d'inondabilité en amont et en aval du pont de la RCEA, seront alors précisés et permettront de juger de la nécessité ou non de mesures à mettre en œuvre pour une réduction maximale des risques pour la sécurité des biens et des personnes, en cas de crue centennale. La situation actuelle n'étant pas forcément optimale.

SUIV DES MESURES

Le dossier d'autorisation unique qui sera réalisé par le concessionnaire précisera les mesures de suivi à mettre en œuvre vis-à-vis des risques naturels.

Le suivi de l'érosion, l'entretien des protections et les mesures de gestion éventuelles incomberont au futur concessionnaire de la RCEA.

HABITATS, FLORE ET FAUNE

Le projet prévoit pour le franchissement de l'Allier :

- l'allongement à l'ouest de l'ouvrage existant de 220 mètres ce qui portera à 400 mètres la longueur de l'ouvrage de franchissement ;
- la construction d'un nouvel ouvrage à 2 voies de 400 mètres de long, côté nord de l'ouvrage existant.

Les deux ouvrages parallèles de 400 m de long, offriront un meilleur écoulement hydraulique en cas de crue, amélioreront la transparence hydraulique et permettront de restituer de la mobilité au lit de la rivière Allier.

Cependant, les travaux liés au doublement du viaduc et à son élargissement vers l'ouest du fait de la suppression d'une partie du remblai présent dans le lit mineur vont détruire en partie la saulaie blanche alluviale et des pelouses mésoxérophiles sur alluvions caillouteuses.

MESURES D'ÉVITEMENT ET RÉDUCTION

Les espèces végétales considérées comme relevant d'un enjeu particulier seront déplacées vers des habitats favorables : les déplacements envisagés concernent une espèce végétale protégée *Ulmus laevis* et une plante très menacée *Crassula tillaea*.

Afin d'éviter les intrusions et traversées d'espèces animales sur l'axe routier et ainsi de réduire les impacts sur la faune, des barrières de protection seront mises en œuvre de chaque côté de la RCEA associées à la mise en place d'un dispositif spécial de couverture des fossés au niveau des passages inférieurs pour la faune.

MESURES DE COMPENSATION DES HABITATS DÉTRUITS

La végétation remarquable des pelouses sur alluvions sera en partie détruite, mais cette destruction sera plus ou moins temporaire car à terme les sols nus seront recolonisés spontanément par une pelouse pionnière

puis post pionnière. De plus, l'ouverture du milieu par les engins va remettre à nu des terrasses aujourd'hui boisées ou envahies de friches à *Elytrigia* très fermées et banales.

Le décapage de ces zones est une opportunité pour étendre les pelouses mésoxérophiles sur alluvions dont l'intérêt floristique est important, et qui tendent naturellement à disparaître au bénéfice de la saulaie qui s'étend peu à peu en lieu et place des formations herbacées plus ou moins fermées.

Il est donc proposé de :

- **ne pas planter les zones décapées par les travaux et surtout de ne pas y apporter de terres végétales** qui introduiraient des graines étrangères au Val d'Allier ;
- **ne pas semer, et laisser la dynamique naturelle se faire** : avec l'installation spontanées de pelouses pionnières puis post pionnières sur alluvions, qui viendront s'installer à partir des stocks de graines contenus dans le substrat ou apportés par les crues. La reconstitution des pelouses sera donc réalisée naturellement sur les zones décapées mais à plus ou moins long terme.
- **assurer une gestion minimum par fauche annuelle** avec éventuellement exportation des déchets en cas de dynamique très forte. Toutefois, l'exportation n'est pas a priori nécessaire car les crues s'en chargeront.
- **éliminer les espèces invasives** les plus néfastes à la biodiversité. Ceci concerne particulièrement la Renouée du Japon et la Renouée de Saccharine, deux espèces présentes tout le long de l'Allier.

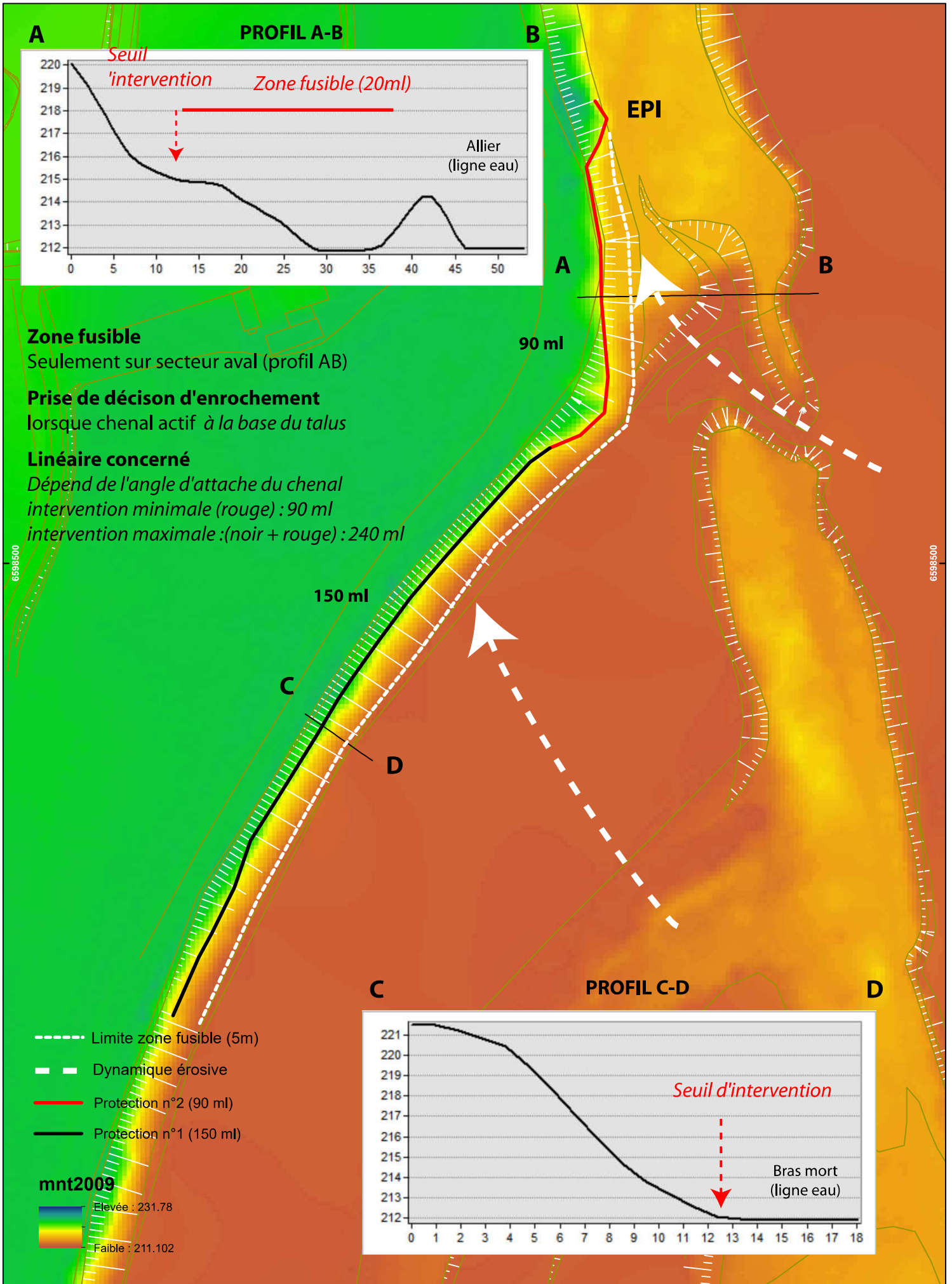
Remarque : la gestion par fauche des zones décapées devra être inscrite et intégrée dans le plan de gestion de la RNN. Une convention avec le gestionnaire actuel sera recherchée.

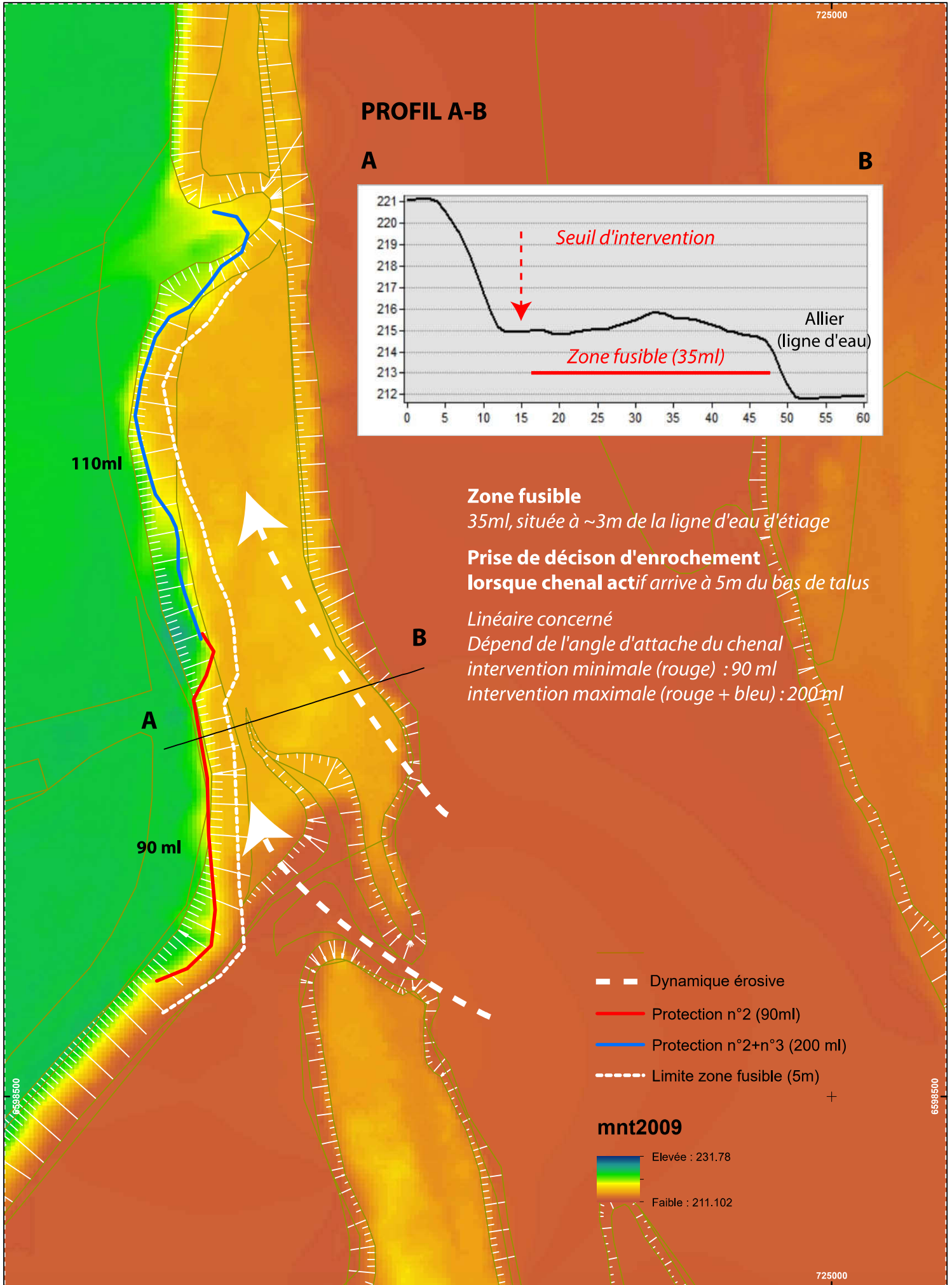
Cette extension à terme des pelouses mésoxérophiles compensera la destruction partielle de ces pelouses sur alluvions. La destruction des mésoxérophiles ne sera donc que temporaire.

D'autre part, le futur concessionnaire devra compenser effectivement la destruction temporaire de ces pelouses par l'acquisition ou la gestion d'une surface équivalente de pelouses mésoxérophiles sur alluvions en dehors de la RNN.

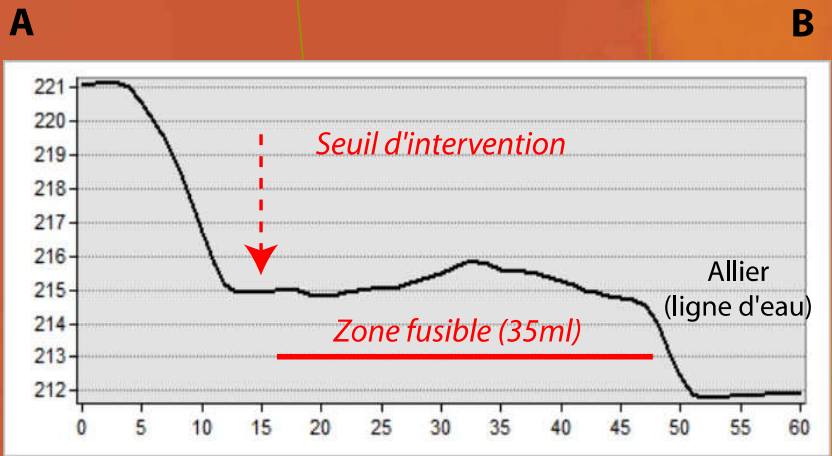
Pour compenser la destruction de la saulaie blanche (0,683 ha) et de la ripisylve boisée sur terrasse sèche (838 m²), une évolution des pratiques de gestion d'une surface de boisement alluvial est proposée : saulaie blanche de préférence ou boisement à bois dur. La mesure proposée ici comprend donc d'une part la recherche d'un boisement à gérer et la gestion de ce boisement. On choisira un boisement alluvial dégradé, notamment du fait de la présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes. La gestion permettra d'en améliorer la qualité écologique, en supprimant par exemple les essences exotiques. Une étude préalable des boisements alluviaux du val d'Allier est donc nécessaire ; elle permettra de sélectionner en dehors de la RNNVA une saulaie dans un secteur proche de la zone d'étude et de déterminer les opérations d'améliorations possibles : coupes des essences invasives, nettoyage des déchets etc. La surface sera inversement proportionnelle aux améliorations possibles : si les opérations de gestion peuvent améliorer de

Annexe 4 – Secteurs soumis au risque d'érosion et linéaires de protections de berges associées





PROFIL A-B



Zone fusible

35ml, située à ~3m de la ligne d'eau d'étiage

Prise de décision d'enrochement

lorsque chenal actif arrive à 5m du bas de talus

Linéaire concerné

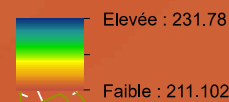
Dépend de l'angle d'attache du chenal

intervention minimale (rouge) : 90 ml

intervention maximale (rouge + bleu) : 200ml

- Dynamique érosive
- Protection n°2 (90ml)
- Protection n°2+n°3 (200 ml)
- Limite zone fusible (5m)

mnt2009

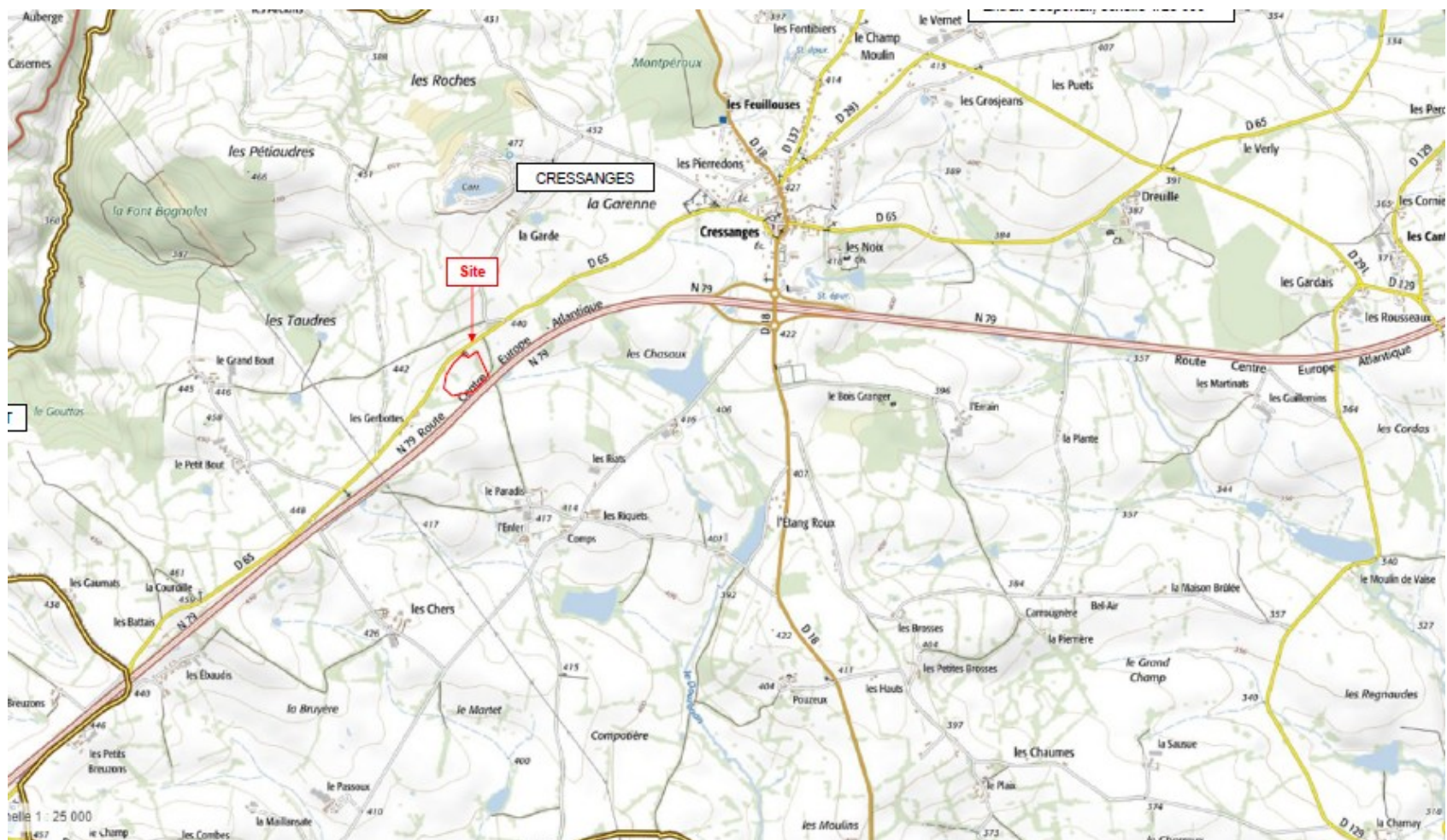


03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-08-07-041

Annexe VI.1 à VI.3 à l'arrêté n° 1934/2020 du 7 août 2020
portant autorisation environnementale au titre de l'article
L.181-1 et suivants du code de l'environnement,
concernant l'autoroute A79 : concession de la RCEA entre
Sazeret (03) et Digoïn (71)

Annexe VI.1 à l'arrêté n° 1934 /2020 : Plan de situation – Installations Classées de Cressanges



Annexe VI.3 à l'arrêté n° 1934/2020 : Plan de situation – Installations Classées de Toulon-sur-Allier

